



Bordeaux, le 26 août 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maintien de la vigilance orange pour les risques de feux de forêt en Gironde

Le département de la Gironde reste placé en vigilance orange (vigilance élevée / niveau 3 sur une échelle de 5) pour les risques d'incendies en forêt ce week-end compte tenu de l'état de sécheresse du massif et des conditions météorologiques.

Les mesures de restriction mises en œuvre depuis le 13 août dans les espaces exposés des communes à dominante forestière du département sont par conséquent maintenues :

- la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits entre 14h et 22h sur les pistes forestières, chemins ruraux, chemins d'exploitation et pistes cyclables sauf pour les personnes autorisées ;
- les activités d'exploitation forestière, de travaux sylvicoles, de génie civil, de service, de carbonisation et de sciage sont suspendues entre 14h et 22h ;
- les activités ludiques et sportives sont interdites entre 14h et 22h à l'exception de celles exercées en base de loisirs et en périmètres de plans plages.

Par ailleurs, il est rappelé **qu'il est interdit sur ces mêmes espaces** et ce, jusqu'à une distance de 200 mètres :

- d'utiliser du feu ;
- de fumer et jeter des allumettes, mégots ou débris incandescents ;
- de procéder à des incinérations ;
- de pratiquer le camping isolé et le bivouac ;
- de tirer des feux d'artifice publics ou privés.

Le préfet appelle chacun à la plus grande vigilance et au respect des règles de prudence.

*Pour toute information sur le niveau de vigilance et les mesures applicables, vous pouvez contacter le répondeur de la préfecture de la Gironde au 05 56 90 65 98.
Le niveau de vigilance est actualisé quotidiennement.*